

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

2 - TARCAT

Objet:

ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES **SDC - 51 RUE D-ITALIE** 51 Rue d'Italie 13100 AIX-EN-PROVENCE

Date et lieu:

Le 15/05/2025

A 18h00

Adresse: 51 Rue d'Italie, Chez Monsieur Pennetier 13100 Aix-en-Provence

Ce formulaire doit :

- soit être rempli en ligne depuis l'extranet www.gerer-ma-copro.fr
- soit être adressé à :

AGSL 1140 Rue André Ampère CS 80544 13594 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 contact@agsl-syndic.fr

Avant la date limite de réception le : 11/05/2025

Je soussigné(e): Mme TARRIT CATHERINE

domicilié(e) au: SDC - 51 RUE D-ITALIE, 51 Rue d'Italie - 13100 AIX-EN-PROVENCE

après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexés à la convocation ou mis à disposition sur le site en ligne sécurisé de la copropriété,

souhaite émettre sur chacune des questions soumises à la délibération de l'assemblée générale des copropriétaires convoquée le 15/05/2025

à 51 Rue d'Italie, Chez Monsieur Pennetier 13100 Aix-en-Provence, à 18h00 le vote exprimé dans le tableau ci-joint.

Fait à	, le
(Signature du copropriétaire, d	le l'associé ou du mandataire commun)

Tournez la page SVP



Adresse du ou des immeubles : 51 Rue d'Italie 13100 AIX-EN-PROVENCE

Nom du copropriétaire/associé/mandataire commun : Mme TARRIT CATHERINE (TARCAT)

Date de l'assemblée : 15/05/2025 à 18h00

QUESTIONS	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
1 - Président de séance			
2 - Secrétaire de séance.			
3 - Scrutateur de séance.			
4 - Approbation des comptes de l'exercice du 01/04/2024 au 30/03/2025			
5 - Modification du budget prévisionnel pour la période du 01/04/2025 au 31/03/2026			
6 - Modification du budget prévisionnel pour la période du 01/04/2026 au 30/03/2027			
7 - Ratification des travaux engagés par CITYA ancien syndic dans le cadre de l'arrêté de péril			
7.1 - Travaux réalisés par la société Qualirénovation			
7.2 - Sondage du plancher – Entreprise 2ATD			
7.3 - Purge de plafond – Société PACA Rénovation			
7.4 - Condamnation de l'accès au dernier étage – Société PACA Rénovation			
8 - Fonds de travaux ALUR – Appel pour l'exercice 01/04/2025 au 31/03/2026			
8 - 2nd vote 25-1 : Fonds de travaux ALUR – Appel pour l'exercice 01/04/2025 au 31/03/2026			
9 - Désignation des membres du Conseil Syndical			



Adresse du ou des immeubles : 51 Rue d'Italie 13100 AIX-EN-PROVENCE

Nom du copropriétaire/associé/mandataire commun : Mme TARRIT CATHERINE (TARCAT)

Date de l'assemblée : 15/05/2025 à 18h00

QUESTIONS	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
9 - 2nd vote 25-1 : Désignation des membres du Conseil Syndical			
9.1 - Madame Marie Christine Albert			
9.1 - 2nd vote 25-1 : Madame Marie Christine Albert			
9.2 - Monsieur Ange Paul Grimaldi			
9.2 - 2nd vote 25-1 : Monsieur Ange Paul Grimaldi			
9.3 - Monsieur Roland Pennetier			
9.3 - 2nd vote 25-1 : Monsieur Roland Pennetier			
9.4 - Madame Catherine Tarrit			
9.4 - 2nd vote 25-1 : Madame Catherine Tarrit			
10 - Délégation de pouvoir au conseil syndical pour engager des dépenses			
10 - 2nd vote 25-1 : Délégation de pouvoir au conseil syndical pour engager des dépenses			
11 - Modification du règlement de copropriété			
11 - 2nd vote 26-1 : Modification du règlement de copropriété			
11.1 - Notaire Maître Marine VOGEL			



Adresse du ou des immeubles : 51 Rue d'Italie 13100 AIX-EN-PROVENCE

Nom du copropriétaire/associé/mandataire commun : Mme TARRIT CATHERINE (TARCAT)

Date de l'assemblée : 15/05/2025 à 18h00

QUESTIONS		CONTRE*	ABSTENTION*
11.1 - 2nd vote 26-1 : Notaire Maître Marine VOGEL			
11.2 - D'autoriser le Conseil Syndical, assisté du syndic, à sélectionner le prestataire dans la limite d'une enveloppe maximale de 1260,00 TTC			
11.2 - 2nd vote 26-1 : D'autoriser le Conseil Syndical, assisté du syndic, à sélectionner le prestataire dans la limite d'une enveloppe maximale de 1260,00 TTC			
12 - Réalisation du Projet de plan Pluriannuel de travaux (PPPT) et du Diagnostic de Performance Energétique Collectif (DPE)			
12.1 - Devis de la société ACCEO			
12.2 - Devis de la société ADK DIAG 13			
12.3 - D'autoriser le Conseil Syndical, assisté du syndic, à sélectionner le prestataire dans la limite d'une enveloppe maximale de 3 600,00 TTC.			
13 - Installation d'un point d'eau dans les parties communes			
13 - 2nd vote 25-1: Installation d'un point d'eau dans les parties communes			
14 - Contrôle du compteur électrique des parties communes			
15 - Ratification du contrat d'assurance MRI avec la société Vespiren			
16 - NOTE D'INFORMATION N°1 – Travaux, subventions et diagnostics	Sans vote		
17 - NOTE D'INFORMATION N°2 : Constats effectués lors de la reprise de gestion par le cabinet AGSL		Sans vote	
18 - NOTE D'INFORMATION N°3 Travaux dans les caves		Sans vote	



Adresse du ou des immeubles : 51 Rue d'Italie 13100 AIX-EN-PROVENCE

Nom du copropriétaire/associé/mandataire commun : Mme TARRIT CATHERINE (TARCAT)

Date de l'assemblée : 15/05/2025 à 18h00

QUESTIONS	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
-----------	-------	---------	-------------

Signature** (du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun)

Tournez la page SVP

^{**} Si plusieurs pages de vote, parapher les pages intermédiaires et signer la dernière page

^{*} Cocher la case correspondante



RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Il s'agit du formulaire prévu par l'alinéa 2 de l'article 17-1 A de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 qui précise que :

« Les copropriétaires peuvent, par ailleurs, voter par correspondance avant la tenue de l'assemblée générale, au moyen d'un formulaire établi conformément à un modèle fixé par arrêté. Si la résolution objet du vote par correspondance est amendée en cours d'assemblée générale, le votant par correspondance ayant voté favorablement est assimilé à un copropriétaire défaillant pour cette résolution. »

Ce formulaire est régi par les articles 9, alinéa 2, 9 bis, 14, alinéas 1 à 4, 14-1 et 17, alinéa 3, du décret no 67-223 du 17 mars 1967 modifié pris pour l'application de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, selon lesquels :

Alinéa 2 de l'article 9 :

« Le formulaire de vote par correspondance mentionné au deuxième alinéa de l'article 17-1 A est joint à la convocation. »

Article 9 bis:

« Pour être pris en compte lors de l'assemblée générale, le formulaire de vote par correspondance est réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion. Lorsque le formulaire de vote est transmis par courrier électronique à l'adresse indiquée par le syndic, il est présumé réceptionné à la date de l'envoi. »

Alinéas 1er à 4 de l'article 14 :

- « Il est tenu une feuille de présence, pouvant comporter plusieurs feuillets, qui indique les nom et domicile de chaque copropriétaire ou associé :
 - présent physiquement ou représenté ;
- participant à l'assemblée générale par visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique :
 - ayant voté par correspondance avec mention de la date de réception du formulaire par le syndic. »

Article 14-1:

« Au moment du vote, le formulaire de vote par correspondance n'est pas pris en compte lorsque le copropriétaire, l'associé ou leur mandataire est présent à l'assemblée générale, quelle que soit la date à laquelle a été établi ou reçu le formulaire de vote par correspondance ou le mandat avec délégation de vote, y compris en cas de délégation de vote sans désignation d'un mandataire. »

Alinéa 3 de l'article 17 :

« Le procès-verbal comporte, sous l'intitulé de chaque question inscrite à l'ordre du jour, le résultat du vote. Il précise les noms et nombre de voix des copropriétaires ou associés qui se sont opposés à la décision, qui se sont abstenus, ou qui sont assimilés à un copropriétaire défaillant en application du deuxième alinéa de l'article 17-1 A de la loi du 10 juillet 1965. »